

Société de tir de Mollens

26ème tir du diable



Mardi 4 juin de 17h à 21h

Jeudi 6 juin de 17h à 21h

Vendredi 7 juin de 17h à 21h

Samedi 8 juin de 08h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Tous les soirs, restauration sur place Samedi soir, Filets de perches

1. Principes

En prenant part au tir du Diable, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

2. <u>Durée, heures de tir et ouverture du bureau</u>

Le tir aura lieu les 4-6-7 et 8 juin 2024, au Stand de Mollens.

Horaires de tir

Mardi 4 juin, de 17h00 à 21h00

Jeudi 6 juin, de 17h00 à 21h00

Vendredi 7 juin, de 17h00 à 21h00

Samedi 8 juin, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de livrets et munitions 30 minutes avant la fin des tirs.

3. <u>Catégorie d'armes</u>

Cat. A: Fusil standard et armes libres Cat. D: FA57.03 et Mousqueton 31/11

Cat. E: FA90 et FA57.02

4. Catégorie des groupes et positions

Cat. A: Toutes les armes

Cat. D: Toutes les armes d'ordonnance

Cat. E: FA90 / FA57.02

Positions: fusil standard, couché sans appui. Arme libre, pas couché. Fusils d'assaut, sur bipieds. Mousqueton, couché, sans appui, appuyé ou sur bipieds. Les vétérans peuvent tirer avec l'arme libre en position couchée, bras franc. Les séniors-vétérans peuvent tirer appuyés.

5. Inscriptions

Les sociétés affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 5 tireur·euse·s à 300m.

Les inscriptions sont à adresser à Wacht Olivier, Rue Neuve 2, 1146 Mollens ou tir.mollens.vd@gmail.com, jusqu'au 28 mai 2024, au moyen de la formule idoine.

Les finances individuelles et de groupes seront versées au compte Banque Raiffeisen du Mont-Tendre / 1147 Montricher au n° IBAN : CH79 8080 8006 1136 4736 4.

6. Réservations

Il ne sera pas établi de rangeurs. Afin d'éviter le sur-affluence, une inscription par demi-journée et par société est toutefois demandée.

7. Mutations

En cas d'empêchement, un tireur inscrit peut être remplacé par un membre de la même société, mais il devra être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé à tirer.

8. Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions et répartitions immédiates sont remises le jour même, en présentant les feuilles de stand au bureau. Les autres répartitions et le palmarès seront expédiés directement aux sociétés participantes.



9. Nombre de cibles et marquage

Quatre cibles électroniques à 300m, système TG3002, conforme aux règles de la FST.

10. Livret de tir

Il est obligatoire pour tous les participants (prix CHF 8.-).

11. Munition

Seule est admise la munition d'ordonnance délivrée par l'organisateur. La munition est délivrée et tirée sur place. Les douilles restent propriété de la société de tir.

12. Armes

Elles devront être conformes au « Dispositions techniques pour fusil », ainsi qu'au « Catalogue des moyens auxiliaires (Form. 27.132 SIHSSM). Il est interdit de transporter au stand ou de délaisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable civilement et pénalement des conséquences résultant de l'inobservation de cette disposition. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagé ou perdu. Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception de ruptures de matériel liées aux installations de tir. En outre, seules les armes citées aux points 3 et 4 sont autorisées.

13. Déroulement et règles de tir

Les règles de tir de la Fédération Suisse des Tireurs sont affichées au stand et font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, lesquelles doivent être visées par leurs auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservée (Règlement 1.31.00 du 28.08.2001).

14. <u>Dispositions finales</u>

Tout tireur prenant part au tir, accepte les dispositions du plan de tir. L'organisation se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par des affiches au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le Comité d'organisation.



www.boucherie-penel.ch 021 864 57 41 - L'Isle

Cible EXERCICE

Armes: selon points 3-4 ci-dessus.

Champ des points : cible A, 1 m divisée en 5 ou 10 cercles. **Nombre de coups :** 5, coups par coup, interruption à volonté.

Prix de la passe : CHF 5.- (CHF 3.25 la passe et 1.75 la munition).

Distinction: aucune. **Répartition**: aucune.

Dispo spéciales : nombre de passes illimitées.

Cible ESSALITIENNE

Armes: selon points 3-4 ci-dessus.

Champ des points : cible A, 1 m. divisée en 100 cercles.

Nombre de coups : 8 dont 5, coups par coup, et 3 en 1 minute dès le 1^{er} coup. **Nombre de tireurs :** cat. A, 5 à 6 tireurs, addition des 5 meilleurs résultats.

cat. D et E, 5 à 6 tireurs, addition des 5 meilleurs résultats.

Prix de la passe: CHF 40.- par groupe A, D et E et CHF 19.- par tireur (CHF 16.20

la passe et 2.80 la munition).

Prix en Nature ou carte-couronne CHF 12.- ou Fr. 15.-

Catégorie A: 705 points et plus

700 points et plus pour U21 et V 695 points et plus pour U17 et SV

Catégorie D 675 points et plus

670 points et plus pour U21 et V 665 points et plus pour U17 et SV

Catégorie E: 655 points et plus

650 points et plus pour U21 et V 645 points et plus pour U17 et SV

Répartition: 100% du produit de la finance d'inscription des groupes, au 60% des groupes classés de même catégorie. Premier prix minimum CHF 160.-, dernier prix minimum CHF 20.-.

Classement: Deux classements pour les catégories A et D/E (selon point 3 des dispositions



J'achète malin... J'achète chez l'épicière du co

Epicerie de Ballens

Carla REGO Route de l'Isle 4 1144 Ballens

Tél/Fax 021/809.51.06 epicerie-ballens@bluewin.ch www.epicerie-ballens.ch **Lundi** Fermé

Mardi au Vendredi

06h30 - 13h00 15h00 - 18h45

Samedi, Dimanche et Jours Fériés 08h00 - 12h30

Dépôt de pain
Pâtisseries et Confiseries
Produits frais régionaux
Spécialités régionales
Et bien plus encore

générales) au total des 5 tireurs (Cat A, D/E), appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.

Un classement est établi à partir de 5 groupes. En dessous, la finance de groupe est restituée aux sociétés inscrites.

Cible DIABLOTINS

Armes: selon points 3-4 ci-dessus

Champ des points : cible A, 1 m. divisée en 10 cercles *Nombre de coups :* 6, coups par coup, sans interruption

Prix de la passe: CHF 18.00 (CHF 15.90 la passe et 2.10 la munition)

Distinction: aucune

Répartition :	Catégorie A	Catégorie D	Catégorie E	
60 points	CHF 70	CHF 90	CHF 100	
59 points	CHF 40	CHF 50	CHF 70	
58 points	CHF 30	CHF 40	CHF 50	
57 points	CHF 20	CHF 30	CHF 40	
56 points	CHF 10	CHF 20	CHF 30	
55 points	CHF 8	CHF 15	CHF 25	
54 points	CHF 5	CHF 10	CHF 20	
53 points		CHF 5	CHF 15	
52 points			CHF 8	
51 points			CHF 5	

Dispositions spéciales: si le remboursement immédiat n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix du concours de groupes. Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir. Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Cible Mitcha Boû

Armes: selon points 3-4 ci-dessus.

Champ des points : cible A, 1 m. divisée en 100 cercles. **Nombre de coups :** 5, coups par coup, sans interruption.

Prix de la passe: CHF 18.- par tireur (CHF 16.25 la passe et 1.75 la munition).

Prix en Nature ou carte-couronne CHF 12.- ou CHF 15.-

Cat A:	Elite :	450	U21 + V :	440	U17 + SV:	435
Cat D:	Elite:	425	U21 + V:	415	U17 + SV:	410
Cat E:	Elite:	405	U21 + V:	395	U17 + SV:	390

Classements: Les 3 premiers des catégories A, D et E, classements à l'addition du total des passes « Diablotins », 10% de « Essalitienne » et 10% de « Mitcha Boû » appui par la passe groupe, puis par la passe Mitcha Boû, puis par l'âge le plus élevé.

Aux 3 premiers classés: 1er CHF 80.- / 2ème CHF 60.- / 3ème CHF 40.-

Mollens, le 20 mars 2024 Le Président : Olivier Wacht

Association Vaudoise de Tir Sportif

Approbation du plan de tir : le 21 mars 2024

Le Chef de la Division fusil:

Gilbert Hédiguer

